

Nombre d'administrateurs :

- En exercice : 25
- Présents : 16
- Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Bernard JEAN, M Claude BOILON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), M Didier CHASSAIN, M Jean Marc COURBET, Mme Aurélie FERNANDES, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL, Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON.

Absents excusés : M. Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, Mme Valérie CHASSAING, Mme Michèle GRENET, M Daniel JEAN, Mme Anne Catherine LAFARGE, M Didier MIGNE, M Denis ROUGEYRON, M WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

S.P. RIOM

25 JAN. 2023

PUY-DE-DOME

Dons et Mécénat

Le CIAS a été démarché par une entreprise VISIOCOM qui propose une mise à disposition gratuite de véhicule neufs en se finançant par la publicité d'entreprise (le ticket d'entrée pour une année est de 500 à 3 500 euros).

Les ESMS comme toutes collectivités font face à des budgets de plus en plus contraints.

Certains ESMS font appel aux dons et mécénat pour des financements spécifiques de projets.

L'Agence National de l'Aide à la Performance a publié un guide Dons et Mécénat « se lancer pour valoriser et financer ses projets ».

Pour le CIAS, on s'orienterait vers une démarche auprès des entreprises, des fondations. Les enjeux liés à la RSE sont au cœur des préoccupations des entreprises : soutenir des causes d'intérêt général est important pour valoriser leur engagements sociaux et environnementaux. De manière générale, un donateur ne finance pas le fonctionnement quotidien d'une structure. Il préfère soutenir un projet concret (exemple : achat de matériel médical).

Cette démarche, étant innovante, il est demandé l'avis des membres du Conseil d'Administration.

Le principe de mécénat est validé par les membres du Conseil d'administration mais leur avis sera obligatoirement requis avant engagement dans les projets.

Entendu l'exposé de la Vice-présidente, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **SE PRONONCENT** sur le principe pour cette démarche de financement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente



S.P. RIOM

25 JAN. 2023

PUY-DE-DOME